

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant centre de la petite enfance les Matelots inc.	Numéro de permis 2020018	Date d'inspection Le 26 mai 2021	
Nom de l'établissement Les moussaillons		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30 Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
29 L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les aires de circulation de l'établissement ainsi que les allées piétonnes extérieures soient exemptes d'obstacles et de dangers.	29	05 mai 2021	12 mai 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La directrice m'a informé que les éducatrices ont mis les lits des enfants dans une salle vacante pour le moment.</p> <p>Un rappel que les lits des enfants ne peuvent pas être entreposés debout à côté des portes/entrées des salles de classe, sans être solidement fixés au mur. Car le stockage des lits à cet endroit présente un risque pour la sécurité en cas d'urgence où les enfants et les éducateurs doivent évacuer l'établissement (exemple : les lits peuvent tomber and bloquer la seule entrée de la salle). C'est pour cette raison qu'une fois que les autres salles de classe sont ouvertes, que les lits ne doivent pas rester près de la porte.</p>

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 mai 2021

Date

original signé par
Amélie Tougas

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mai 2021

Date